

Règlement intérieur 2024 des commissions d'attribution des logements de 3F Centre Val de Loire

Règlement intérieur 2024 des commissions d'attribution des logements de 3F Centre Val de Loire

Publié le 06/01/2025

Le présent règlement intérieur, validé par le CA du 9 décembre 2024, fixe les modalités de fonctionnement des commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements de 3F Centre Val de Loire (CALEOL).

Conformément à l'article R441-9 du CCH (alinéa IV du II), les orientations définies par le Conseil d'Administration applicables à l'attribution des logements et le règlement intérieur sur le fonctionnement des commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements établi par le Conseil d'Administration sont disponibles ci-dessous, sur le site internet 3F.

[Télécharger le fichier](#)

3F



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES
COMMISSIONS D'ATTRIBUTION
ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION
DES LOGEMENTS (CALEOL)**

3F Centre Val de Loire[®]
Groupe ActionLogement